



COMMUNE DE ROLLE

Grand-Rue 44 – CP 1224 – 1180 Rolle
Tél. 021 822 44 44 – www.rolle.ch

MUNICIPALITE



EMBARGO jusqu'au 2 octobre 2018



Législature 2016 - 2021

Communiqué de la Municipalité N° 19

Rolle, le 24 septembre 2018

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans la perspective de la séance du Conseil communal du 2 octobre prochain, nous avons l'avantage de porter à votre connaissance les communications municipales suivantes.

1. Affaires du personnel

Transfert du personnel de la bibliothèque. Deux employées encore sous contrat avec la Commune, Mmes Angélique Broye et Marion Rodriguez, seront engagées par l'association Enfance et Jeunesse au 1^{er} janvier 2019, selon la décision prise le 2 mars 2017 sur le transfert du personnel de la bibliothèque à ENJEU.

2. Cours de français (COCISE) – Rentrée 2018-2019

La Municipalité a validé le renouvellement de sa collaboration avec l'Université Populaire de Lausanne, qui date de 2014, pour l'année 2018-2019. Les 4 cours proposés, des niveaux A0 à A2, seront enseignés à la MAC au sein de groupes de 12 personnes au maximum, du 27 septembre 2018 à fin juin 2019 (30 sessions). L'offre s'établit à Fr. 21'000.— pour toute l'année scolaire, dont la moitié déjà budgétée sur l'exercice 2018.

3. Recours Bentor SA contre l'arrêt du Tribunal cantonal du 6 octobre 2016

Le 24 août, au terme d'une délibération publique, le Tribunal fédéral a admis le recours précité, annulant l'arrêt du TC et renvoyant la cause à la Cour civile du Tribunal cantonal du canton de Vaud pour nouvelle décision dans le sens des considérants ; les frais judiciaires arrêtés à Fr. 25'000.— sont à la charge de la Commune et une indemnité de dépens de Fr. 30'000.— sera versée par cette dernière à la recourante, Bentor (affaire parcelle Bellerive). Les suites à donner au jugement de ce 24 août ne pourront être déterminées, selon notre avocat conseil, que lorsque les considérants de l'arrêt motivé seront connus.

Toutefois, cela ne signifie nullement que l'indemnisation de Bentor SA est inéluctable (quelque Fr. 7'000'000.— réclamés avec intérêts...). Un nouveau combat judiciaire va débiter dès la reprise de l'instruction par la Cour civile, pour durer sans doute plusieurs années sauf accord trouvé entre les parties dans l'intervalle. Cette prochaine étape sera probablement annoncée pour le début de l'année 2019.

4. SDIS Etraz Région et AIER – représentations municipales

M. Cédric Echenard a annoncé son retrait du Comité de direction du SDIS Etraz Région avec effet au 26 septembre 2018. Mme Françoise Tecon-Hebeisen, Municipale en charge de la Sécurité publique, sera proposée pour lui succéder. Son retrait du Conseil intercommunal, dans lequel elle siège depuis le début de la législature, s'opérera ainsi au profit de M. Echenard (rocade des deux Municipaux au sein de ces instances), qui reprendra son mandat au CI. S'agissant du CD de l'AIER, dont elle se retirera, Mme Tecon-Hebeisen cédera son siège à Mme Choulât Pugnale.

5. Résolution des syndics du district de Nyon – RIE III

Le 30 août 2018, réunis pour leur traditionnelle rencontre avec la préfecture, les syndics du district lançaient un cri d'alarme sur les finances communales par la signature d'une résolution à l'adresse du Conseil d'Etat : *Le Canton veut-il tuer la poule qui fait l'œuf?* Ce texte, annexé au présent communiqué, était déposé dans le cadre des négociations en cours entre le canton et les communes, sollicitant du gouvernement vaudois une prise en compte des problématiques d'un district fort de 100'000 habitants. Par ailleurs et quelques jours après, le 10 septembre, la convention sollicitée par l'UCV et l'AdCV était signée entre l'Etat et les communes sur la mise en œuvre de la RIE III, impliquant que :

- Fr. 50 millions seront versés aux communes dès 2019. Ce montant sera réparti entre elles, proportionnellement au rendement de toutes les sociétés (y compris celles avec statut fiscal particulier) des périodes fiscales 2015 à 2017, selon état de taxation et des acomptes au 31 décembre 2017.
- L'Etat prendra intégralement à sa charge le financement de l'AVASAD en 2020, par une augmentation de son coefficient de 2.5 points de pourcent du coefficient annuel de 154.5 %, les communes s'engageant à répercuter en 2020 une baisse de 1.5 point de pourcent au minimum par rapport au coefficient d'imposition 2019.

6. Zones réservées – examen préalable du SDT.

Ce projet de modification du plan général d'affectation (PGA), établi en vue de créer des zones réservées à Rolle, a pour objectif de rendre provisoirement inconstructibles certains secteurs communaux pour lesquels la Municipalité souhaite engager une réflexion sur les possibilités d'évolution de leur affectation et de leur densité (secteurs Bellevue, Closel, Martinet/La Harpe/Val Ombré et Châtelain). Il s'agit aussi d'assurer la faisabilité de la mise en œuvre de ces réflexions dans le cadre de la prochaine révision des planifications communales, afin de répondre aux exigences fixées par la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire et par le Plan directeur cantonal. Le dossier a été transmis au SDT pour examen.

7. Travaux à la route des Quatre-Communes

Les travaux sont désormais terminés sur la route des Quatre-Communes. Deux interventions auront lieu ultérieurement :

- Au printemps 2019, les plantations de remplacement sur les abords de la route.
- En été 2019, la pose du tapis définitif sur la chaussée. Celle-ci doit effectivement intervenir une fois le revêtement de base entièrement stabilisé, ce qui nécessite plusieurs mois.

A noter que les modifications et restrictions sur l'avenue Général-Guisan et le chemin Veyrassat sont maintenues.

8. Route de Genève (RC1) – restrictions de circulation

Le 17 juillet, un accident s'est produit sur un chantier privé situé à la sortie de la ville, en direction de Genève. Malheureusement la chaussée a également été endommagée. Afin d'éviter tout danger pour les usagers et sécuriser la zone, la circulation doit désormais se faire de façon alternée à cet endroit. Des feux tricolores ont été installés, provoquant de sérieuses perturbations de trafic.

La Commune de Rolle n'est pas partie-prenante dans cet accident. Nous mettons toutefois tout en œuvre avec le constructeur pour que la circulation à double sens soit rétablie dans les meilleurs délais. Nous remercions les conducteurs et les piétons de leur compréhension et de leur patience.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Denys Jaquet



Le Secrétaire

Pascal Petter

Résolution des syndics du district de Nyon

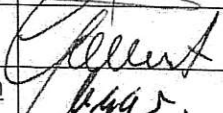
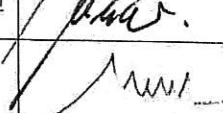
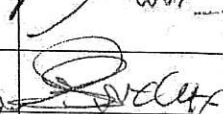
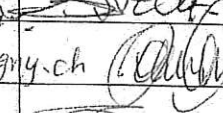
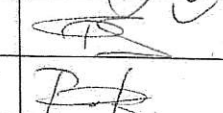
Les syndics du district lancent un cri d'alarme :
le Canton veut-il tuer la poule qui fait l'œuf ?

A l'heure de fêter les dix ans du nouveau district de Nyon, les syndics des communes qui le composent expriment solidairement aux Autorités cantonales leur incompréhension et leur colère envers le niveau inacceptable des ponctions réalisées dès 2018 ou prévues sur leurs revenus fiscaux dès le 1er janvier 2019. Ils ne remettent pas en cause le principe de solidarité qu'ils expriment par ailleurs à l'interne du district par leur partenariat régional. Ils constatent que l'art. 1 LPIC, qui dit entre autres que la péréquation vise à assurer aux communes les ressources qui leur sont nécessaires pour accomplir les tâches qui leur incombent en contribuant à l'équilibre durable de leurs finances, n'est plus respecté. Les investissements nécessaires au maintien du niveau d'équipements publics attendu par la population ne sont plus garantis et leur planification est hasardeuse tant au niveau communal que régional. De fait, la péjoration remarquée des finances communales du district de Nyon pourrait mettre à mal à terme l'attractivité du district et par là ses ressources dont bénéficie tout le canton.

Les syndics signataires demandent aux Autorités cantonales et particulièrement au Conseil d'Etat d'agir avec des mesures adéquates avant l'approbation des budgets communaux en décembre prochain. Ils réclament également une révision rapide et complète de la péréquation, permettant le rééquilibrage et l'application correcte de l'Art. 1 LPIC.

Ils sont prêts à accueillir le Conseil d'Etat sous une forme à convenir pour un échange constructif afin de garantir aux communes du district un traitement respectueux de leur capacité d'investissement et de leur contribution au développement du canton.

Begnins, jeudi 30 août 2018

Prénom, Nom	Commune	Téléphone	Email	Signature
Gérald Cretegny	Gland	079 692 35 76	g.cretegny@gland.ch	
Denys Jaquet	Rolle	076 429 65 63	Denys.jaquet@rolle.ch	
Daniel Rossellat	Nyon	079 200 52 01	Daniel.rossellat@nyon.ch	
Pierre-Alain Schmidt	Mies	079 414 51 35	pas@sja.ch	
Girardet G	Glandier	079 206 49 55	g.girardet@glandier.ch	
Odile DECERÉ	Commugny	079 600 97 00	odile.decre@commugny.ch	
Burnier René	Burnier	079 644 24 17	Admiral.ch	
ROBERTO DOTTI	CHAVANES-DES-BOIS	076 434 87 65	r.dotti@chavannes-des-bois.ch	